COMMUNE de MANZIAT (Ain)



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL SEANCE du 25 MAI 2021 2021 – 20h00 SALLE DES FETES

Date de la convocation : 19 mai 2021 Nombre de membres en exercice : 19

Présents: APPERT Annie, BENOIT Monique, BERRY Florence, BOURGEOIS Josette, CATHERIN Christian, CATHERIN Denis, CATHERIN Michel, CHAMBARD Nathalie, CHARVET Corinne, COULON Arnaud, FAYARD Estelle, FEYEUX Muriel, GIBOT Alain, LARDET Denis, RATTON Didier, REVEL Grégory, VOISIN Luc.

Absents excusés: BERNARD Stéphanie, ROHRBACH Daniel,

Pouvoirs: BERNARD Stéphanie donne pouvoir à LARDET Denis, ROHRBACH Daniel donne pouvoir à CHAMBARD

Nathalie

Président de séance : LARDET Denis Secrétaire de séance : REVEL Grégory

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, la tenue de la séance d'aujourd'hui ne peut pas se faire dans la salle du conseil, lieu habituel de réunion, c'est pourquoi le conseil municipal se réunit une nouvelle fois dans cette salle des fêtes qui permet les règles de distanciation physique.

Procès-verbal de la séance du 27 avril 2021 le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de cette séance à mains levées avec 17 voix pour et 2 abstentions d'élus absents le 27 avril 2021.

1) Demande de subventions pour le réaménagement de la RD 933

M. le maire expose au conseil que la commune de Manziat a pour projet de sécuriser et d'aménager l'entrée sud de son agglomération. Ce projet consiste à installer deux plateaux ralentisseurs sur la RD 933 et de réaliser un cheminement doux sécurisé qui rejoindra l'entrée de la commune au cœur du village. Par la même occasion les réseaux secs seront enfouis et un nouvel l'éclairage public à LED sera installé.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 810 000.00 € (hors enfouissement), pourrait bénéficier de subventions (notamment du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES	RECETTES
. Maitrise d'œuvre : 70 000.00 € H.T.	Département (15%) : 121 500.00 €*
. Lever topo /imprévus : 47 000.00 € H.T.	Autofinancement (85%) : 688 500.00€
. travaux : 693 000.00 € H.T.	
. Enfouissement (montant inconnu)	
TOTAL : 810 000.00 € H.T.	TOTAL : 810 000.00 € H.T.
	*Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus et de l'autoriser à demander toutes subventions possibles et signer tous documents afférents

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du 23 février 2021 portant vote du budget principal communal 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la réhabilitation de l'entrée sud de Manziat et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

2) <u>Demande de subventions pour la mise en place de leds au stade de foot</u>

M. le maire présente au conseil le projet de changement des éclairages obsolètes du terrain de foot de Manziat.

L'éclairage d'un stade est soumis au règlement de l'éclairage des terrains de sports et au contrôle de la Fédération Française de Football. Selon le classement de l'équipe locale, le niveau d'éclairement exigé sera différent. Pour Manziat, le classement est E5 ce qui induit 150 lux d'éclairement.

Le projet de rénovation de l'éclairage du stade consisterait au remplacement des 12 projecteurs à iodure métallique par de la technologie LED. Il s'agit non seulement de réaliser des économies d'énergie (35 % d'énergie par rapport à l'ancienne installation) mais également de supprimer les coûts de maintenance dus au changement des ampoules. Cet investissement permettra par la même occasion de se mettre en phase avec la réglementation de la fédération française de foot.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 38 472.00 €, pourrait bénéficier de subventions (notamment de l'Etat, au titre de la D.E.T.R., et du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES	RECETTES	
. travaux : 38 472.00 € H.T.	D.E.T.R. (50%): 19 236.00 € * Département (20 %): 7 694.40 €* Autofinancement (30%): 11 541.60 €	
TOTAL : 38 472.00 € H.T.	TOTAL : 38 472.00 € H.T. *Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée	

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus et de l'autoriser à demander toutes subventions possibles et signer tous documents afférents

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du 23 février 2021 portant vote du budget principal communal 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la mise en place de leds au stade de foot de Manziat et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

3) <u>Demande de subventions pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une Maison d'Assistantes Maternelles</u>

M. le maire expose au conseil que la commune de Manziat a pour projet de rénover un ancien bâtiment communal afin d'y installer une maison d'assistantes maternelles. Situé à côté des deux écoles, de la bibliothèque, de la cantine et d'une aire de jeux, ce projet apportera, un service supplémentaire à la population de Manziat qui ne cesse de croître et sera mené afin de répondre aux exigences de la transition énergétique.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 181 120.00 €, pourrait bénéficier de subventions (notamment de l'Etat au titre de la D.E.T.R., de la Région et du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES	RECETTES
. Architecte : 18 000.00 € H.T.	D.E.T.R. (30%) : 54 336.00 € *
. Bureau de contrôle – SPS : 4 100.00 € H.T.	Région (20%) : 36 224.00 €*
. Etude de sol : 2 200.00 € H.T.	Département (23,28%) : 42 168.00 €*
. travaux : 156 820.00 € H.T.	Autofinancement (26,72%) : 48 392.00 €
TOTAL : 181 120.00 € H.T.	TOTAL : 181 120.00 € H.T.

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus et de l'autoriser à demander toutes subventions possibles et signer tous documents afférents

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du 23 février 2021 portant vote du budget principal communal 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour la réhabilitation d'un bâtiment communal en vue de la création d'une maison d'assistantes maternelles et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

4) <u>Demande de subventions pour le changement des fenêtres de la bibliothèque</u>

M. le maire explique au conseil que la bibliothèque communale de Manziat a déjà subi au cours de ces dernières années des travaux de rénovation et d'isolation. Il est maintenant nécessaire de terminer l'aménagement thermique de ce bâtiment en changeant l'ensemble des 19 fenêtres en simple vitrage par des menuiseries nouvelles générations. Ces travaux permettront de réaliser des économies d'énergie en complément de la pompe à chaleur air/air déjà en place.

Ce projet dont le montant hors taxes s'élève à 29 111.91 €, pourrait bénéficier de subventions (notamment de l'Etat au titre de la D.E.T.R., et du Département de l'Ain) et le solde sera financé par autofinancement.

DEPENSES	RECETTES
. travaux : 29 111.91 € H.T.	D.E.T.R. (50%) : 14 555.95 € * Département (20%) : 5 822.38 €* Autofinancement (30%) : 8 733.58 €
TOTAL : 29 111.91 € H.T.	TOTAL : 29 111.91 € H.T. *Simple évaluation aucune attribution n'ayant été attribuée

M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider le plan de financement prévisionnel de l'opération ci-dessus et de l'autoriser à demander toutes subventions possibles et signer tous documents afférents

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du 23 février 2021 portant vote du budget principal communal 2021

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide le plan de financement pour le changement des fenêtres de la bibliothèque et autorise M. le maire à demander toutes subventions possibles et à signer tous documents y afférents.

5) <u>Décision modificative n°1 au budget principal communal</u>

M. le maire expose au conseil que suite à une modification des éléments permettant le calcul des participations aux différents organismes et une augmentation de recettes permettant de compenser cette augmentation, il y a lieu de procéder à une décision modificative du budget communal principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT							
DEPENSES			RECETTES				
Chapitre	Article	Libelle	Montant	Chapit	Article	Libelle	montant
011	62878	Participations	16 000.00	13	6419	Rbt Indem journal.	17 000.00
012	6474	Verst Œuvres soc	1 000.00				

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'instruction budgétaire M14

Vu la délibération du 23 février 2021 portant vote du budget principal communal 2021 Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité valide la décision modificative n°1 telle qu'énoncée ci-dessus.

Informations diverses

- ⇒ Lors du dernier conseil, le départ à la retraite d'un de nos agents technique a été annoncé pour le 1^{er} juillet. Son remplaçant a été recruté, agent technique exerçant déjà dans une autre commune et spécialisé en espaces verts, il intègrera l'équipe le 14 juin.
- ⇒ Les salles municipales étant fermées, notre agent technique S. Simon avait été missionnée en renfort sur l'école, mais aussi au restaurant scolaire afin d'aider les dames de service suite à la mise en place d'un protocole sanitaire renforcé. Ces missions sont allégées et notre agent va reprendre ses missions premières.
- ⇒ Les élections départementales et régionales auront lieu les 20 et 27 juin prochain, un point est fait avec les élus sur le planning de tenue des bureaux de votes de 8h à 18h à la salle des fêtes. Les élus absents à ce conseil seront consultés pour qu'ils puissent également se positionner.
- ⇒ La gendarmerie de Saint Laurent Sur Saône a pour habitude de réunir les élus afin de faire un point sur l'année écoulée. Toutefois le contexte sanitaire ne s'y prêtant pas, le lieutenant T. Forthoffer se propose de rencontrer les conseillers municipaux afin de faire le bilan de la délinquance et de l'activité de sécurité publique. Après concertation l'ensemble du conseil aimerait que cette rencontre ait lieu en début d'un prochain conseil. La directrice générale des services verra avec le lieutenant de gendarmerie pour organiser cette rencontre.

CCBS:

⇒ Lors du dernier conseil il avait été expliqué que N. Chambard, aidé d'un agent de la CCBS allait procéder à la remise en état du balisage des chemins de randonnées (22km). Suite au mauvais temps, cette opération n'a pu débuter qu'aujourd'hui, la première moitié est terminée, rendez-vous est donné le 3 juin pour finaliser.

SCOT:

⇒ A l'initiative du SCOT, des panneaux d'informations à destination du public, seront exposés à la mairie de Manziat semaine 25 afin d'expliquer ce qu'est un SCOT.

SYNDICAT SAONE VEYLE REYSSOUZE:

⇒ Les travaux Route des Barberies pour les conduites d'eau potable ont été mis au planning 2021, leur implantation devrait avoir lieu prochainement. Au programme 2022, il est prévu la Route de Dommartin de la RD933 jusqu'à la Route des Semalons.

Assemblées générales

⇒ Val de Saône intermédiaire – 10 mai 2021 - (N. CHAMBARD) : C'est une association sur Replonges qui a pour objectif de permettre à des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi de retrouver une activité, d'acquérir des compétences, de se former et de retrouver un emploi pérenne. Essentiellement axée sur des travaux d'aide à la personne (ménage, jardinage, bricolage...), elle propose également ses services aux entreprises, collectivités et associations.

L'association employait en 2020 120 personnes pour 280 clients. 50 personnes ont pu bénéficier d'une formation ou d'un C.D.I. L'association a perdu toutefois 25% de son chiffre d'affaires suite au Covid-19.

Commission assainissement environnement :

- ⇒ le <u>marché public de travaux pour la réhabilitation des réseaux</u> a pris fin le 21 mai, 8 candidatures ont été reçues et transmises au cabinet merlin pour étude, leur rapport sera rendu cette fin de semaine.
- ⇒ quelques enquêtes de riverains restent encore à faire, mais le cabinet merlin a bien avancé sur ce dossier
- ⇒ un marché de travaux de mise en séparatif de la Rue Vieille sera mise en ligne début juin.
- ⇒ L. Voisin a relancé la SAUR concernant l'analyse de la DSP ainsi que l'étude sur les forages/puits.

Commission bâtiments:

- ⇒ Certains carrelages de la <u>salle nord</u> de la salle des fêtes, étaient défectueux, une entreprise intervient cette semaine pour procéder à leur changement.
- ⇒ L'ensemble des membres du conseil municipal a reçu le compte rendu de la <u>commission bâtiment</u> du 18 mai dernier qui portait sur la présentation du projet de création d'une MAM, déjà évoquée en début de conseil ainsi que le point sur divers travaux envisagés pour lesquels des devis ont été reçus.

Commission urbanisme:

- ⇒ D. CATHERIN dresse la liste des dossiers d'urbanisme.
- ⇒Le 3 mai, Mme Aulen, de la DDT est venue en mairie pour aider le service urbanisme dans l'analyse des dossiers, notamment les refus de permis de construire. Un grand merci à elle pour ses conseils et sa disponibilité.
- ⇒ le 12 mai, D. Catherin et C. Sibellas ont assisté à une réunion en visio organisée par la DDT concernant l'actualité juridique en matière d'administration du droit du sol. Ce type de conférence devrait être reconduit de façon régulière.

Commission communication: R.A.S.

Commission Vie scolaire - associations - bibliothèque :

- ⇒ <u>le C.C.A.S.</u> s'est réuni afin de certifier les comptes et voter le budget 2021, au cours de cette réunion, il a également été question de la vaccination des personnes âgées.
- ⇒ <u>Les pompiers</u>, dans le cadre de la D.E.C.I. programmeront une journée de vérification d'une partie des poteaux d'incendie le 29 mai. Les habitants ont été prévenus via le site de la commune et Facebook, que cette opération pouvait troubler l'eau des robinets.

Commission Voirie – Espaces Verts – Fleurissement – Agents techniques :

- ⇒ <u>Fleurissement</u>: Les plantations ont été faites par les bénévoles du comité de fleurissement aidés par les agents techniques. Un grand merci à eux. Les demi-journées de nettoyages ont repris.
- La pandémie a chamboulé l'organisation des concours du fleurissement, toutefois, au titre du classement 2019 (dont les prix auraient du avoir lieu en 2020) la commune a obtenu la 2ème place dans la catégorie des communes de 2001 à 5000 habitants. Cette année, M. Orbillot a obtenu la 5ème place sur les 53 participants au concours des particuliers dans la catégorie des maisons fleuries avec jardin paysager. Un grand bravo à ce dernier, ainsi qu'aux bénévoles du fleurissement pour leur investissement.
- ⇒ <u>Voirie</u>: M. le maire, A. Coulon et la directrice générale des services ont rencontré l'Agence 01 le 18 mai afin de faire un point sur l'avancement du projet d'aménagement de l'entrée sud de Manziat. Une consultation va être lancée auprès de 5 bureaux d'études afin qu'ils présentent un projet adapté en vue du lancement d'un marché public de travaux.

Les travaux évoqués lors du dernier conseil sont terminés, la campagne du PATA va débuter et le marquage au sol aura lieu dès que le temps le permettra

Questions diverses

- ⇒ Certaines associations ont demandé à reprendre leurs activités, cela est possible selon un calendrier défini par la préfecture, si elles souhaitent continuer leurs activités en juillet et août, elles doivent adresser une demande par écrit à la mairie
- ⇒ Les points d'apports volontaires pour le verre semblent régulièrement pleins. Une vérification des rotations sera faite.
- ⇒ Les nouveaux panneaux de signalisation des entreprises ont été posés mais dans un souci d'une meilleure visibilité, il serait bien soit de les surélever soit de les déplacer. A. Coulon, adjoint en charge de la voirie verra avec les agents techniques pour accéder à cette demande.
- ⇒ Le conseil municipal souhaite que le radar pédagogique soit remis en place, le policier municipal sollicitera la communauté de communes.
- ⇒ le deuxième panneau sens interdit Rue de la résistance sera posé une fois que le marquage au sol aura été fait.

	(Séance levée à 22h00)	
Le Maire,	Le Secrétaire,	Les Conseillers,